



R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de
Boudry relatif à une demande de crédit CHF 50'000.- en faveur du
Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry**

Résumé

Le Tennis Club Bevaix-Boudry-Béroche nous sollicite pour le renouvellement d'un cautionnement d'un prêt hypothécaire.

Rapport n° : CG-3410.150-1
Date : 17 août 2021
Dicastère : Sports, loisirs et culture

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

En octobre 2001, le Conseil général de la Ville et Commune de Boudry adoptait l'arrêté proposé par le Conseil communal, permettant de garantir une partie (le reste étant cautionné par les autres communes concernées) d'un prêt de CHF 200'000.- accordé par la Banque Raiffeisen du Vignoble au Tennis Club du Vignoble Béroche Bevaix Boudry (ci-après intitulé TCBBB) et ceci pour une durée de 10 ans.

En 2011, le TCBBB nous avait adressé une demande de renouvellement de ce cautionnement, que les autorités d'alors avaient accepté à l'unanimité.

Situation actuelle

Malgré la bonne santé financière du club (voir comptes annexés) et ses efforts pour amortir l'emprunt, la banque Raiffeisen requiert un prolongement de ce cautionnement par les différentes communes intéressées.

Conclusion

Convaincus d'une part, que le risque encouru reste faible en regard des résultats présentés (que vous trouverez en annexe) et que, d'autre part, ce type de soutien à un club qui compte bon nombre d'adhérents en provenance de notre commune, entre dans le cadre de la politique de soutien aux sociétés de la Ville, nous vous proposons d'accepter l'arrêté que nous vous soumettons en page suivante.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

Article premier : Le Conseil communal de la Ville de Boudry est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille) et pour une durée maximale de dix ans, un emprunt conclu par le Tennis-Club Béroche-Bevaix-Boudry auprès de la Banque Raiffeisen du Vignoble à Gorgier.

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire et après sanctions par le Conseil d'Etat.

Boudry, le 17 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Gilles de Reynier

Annexe : comptes du TCBBB

Tennis Club Béroche - Bevaix - Boudry

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2020

	COMPTE 2019	COMPTE 2020	BUDGET 2020	BUDGET 2021	
RECETTES					
4000	Cotisations	44 168	43 602	43 000	42 800
4050	Location courts	2 788	2 899	2 500	2 500
4100	Loyer restaurant	36 600	28 298	36 600	29 280
4150	Location Couvert	49 817	48 783	47 000	38 000
4200	Sponsoring	10 200	8 000	10 300	9 000
4400	Subventions Service des sports	2 143	3 537	3 500	3 100
4500	Interclub - Adultes	2 360	2 360	3 400	3 400
4600	Tournois	2 070	767	2 000	1 000
4700	Intérêts - Divers	136	14		
	TOTAL RECETTES	150 282	138 260	148 300	129 080
DEPENSES					
3000	Intérêts bancaires	9 416	8 760	8 630	8 365
3005	Intérêts sur cautionnements	(750)		750	750
3010	Amortissements	35 001	50 000	34 000	29 000
3020	Couvert	39 898	29 225	38 000	36 000
3110	Entraînements Juniors			500	500
3130	Interclub - Adultes	7 348	7 736	10 000	10 000
3140	Interclub - Juniors	207	317	300	300
3150	Tournois	388	364	1 000	1 100
3200	Restaurant + Alentours	31 123	11 529	12 000	12 000
3220	Entretien courts	5 237	2 077	4 000	4 000
3230	Electricité	1 500	1 691	1 300	1 500
3240	Gaz	6 298	6 461	6 500	6 500
3250	Eau	883	1 416	1 300	1 300
3300	Cotisations à payer	3 845	3 747	3 850	3 850
3310	Assurances	4 354	4 147	4 400	4 225
3320	Impôts	704	422	700	700
3330	Administration - Secrétariat	2 730	2 646	3 150	3 500
3340	Frais généraux	1 239	820	1 700	2 000
3400	Frais commission loisirs	87		400	3 000
3410	Frais commission juniors			200	100
3420	Frais commission 25ème			15 000	
	TOTAL DEPENSES	149 508	131 358	147 680	128 690
	RESULTAT DE L'EXERCICE				
3900	BENEFICE / (PERTE)	774	6 902	620	390

BILAN 2019 - 2021 - Tennis - Club Béroche - Bevaix - Boudry

	31.12.2019		31.12.2020		31.12.2021	
ACTIFS						
1000 Restaurant	149 923,00		139 923,00		131 923,00	
1200 Courts	187 897,00		162 897,00		152 897,00	
1300 Infrastructures	21 283,00		18 283,00		17 283,00	
1350 Couvert	77 544,00		67 544,00		58 544,00	
1400 Cabanon – Couvert	13 837,00		11 837,00		10 837,00	
1500 Caisse	0,00		0,00		0,00	
1550 C / épargne Raiffeisen	59 886,39		122 588,57		105 367,22	
1590 BCN	40 991,30		41 732,55		41 732,55	
1630 Gaz – stock	4 364,50		3 902,75		4 364,50	
1650 Balles	279,75		532,50		279,75	
1700 Parts sociales Raiffeisen	200,00		200,00		200,00	
1900 Actifs transitoires	5 559,83		5 327,65		5 560,00	
TOTAL ACTIFS	561 765,77		574 768,02		528 988,02	
PASSIFS						
2000 Hypothèque 1 - Raiffeisen	365 000,00		365 000,00		365 000,00	
2100 Hypothèque 2 - Raiffeisen	114 000,00		114 000,00		74 000,00	
2300 Garantie loyer restaurant	2 550,00		2 550,00		2 550,00	
2800 Passifs transitoires	17 470,00		23 570,00		17 400,00	
2900 Capital						
- Report année précédente	61 972,12		62 745,77		69 648,02	
- Bénéfice année courante	773,65	62 745,77	6 902,25	69 648,02	390,00	70 038,02
TOTAL PASSIFS	561 765,77		574 768,02		528 988,02	